



Objet : Rentrée des classes 2020-2021

Madame, Monsieur, parents d'élèves de Montaignac-Saint-Hippolyte,

Après des échanges avec Joëlle Bourget, les parents élus au conseil d'école et les élus municipaux, et, au regard du protocole sanitaire en vigueur, l'organisation de la rentrée 2020-2021 sera la suivante :

**- Mardi 01/09**

- rentrée entre 08 h 35 et 08 h 45 pour les élèves de F. Betoulle et J. Bourget
- 08 h 45 : GS et MS
- 09 h 15 : TPS et PS

L'entrée se fera par la Garenne avec respect de la distanciation, lavage des mains et port du masque obligatoire.

Pour les TPS et PS, les parents accompagneront jusque dans la cour du bas sans entrer dans les salles (applicable les jours suivants de cette première semaine si besoin).

**- A partir de mercredi 02/09**

Reprise du « cycle normal » :

- entre 08 h 35 et 08 h 45 pour les élèves de F. Betoulle et J. Bourget
- 08 h 45 : élèves de S. Pommier

Dans tous les cas de figure, distanciation sociale et port du masque sont obligatoires dans la Garenne et dans l'enceinte de l'école pour les adultes qui accompagnent les enfants et pour le personnel communal.

Une seule **garderie** (celle du bas) est mise à disposition dès mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 07 h 00. L'entrée se fait par la rue des écoles, les enfants sont laissés à l'entrée de la salle. Il en sera ainsi pour tous les jours suivants (jusqu'à la modification du protocole sanitaire).

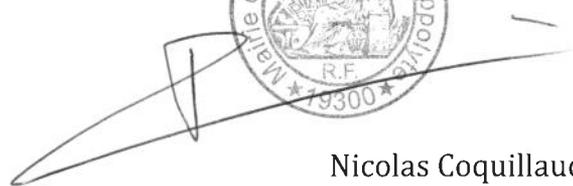
La **cantine** reprend un cycle « normal » à deux services. Les **jeux** (extérieur, y compris dans la Garenne, et intérieur) ainsi que les livres sont de nouveaux accessibles à l'ensemble des élèves. Pendant la journée, et, si selon le protocole sanitaire « la limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire », les enseignantes et les agents communaux s'engagent à espacer les différents groupes d'élèves au maximum.

A la **fin de la classe** les agents intercommunaux prennent en charge les élèves qui vont à l'accueil de loisirs.

Afin de faciliter la reprise, un renfort de personnel communal est prévu dès mardi pour fluidifier le lavage des mains et la désinfection des locaux toujours en vigueur selon le dernier protocole. Ce renfort sera prolongé autant que nécessaire les jours suivants en fonction des demandes du corps enseignant et des agents communaux.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

L'adjoint à l'école, aux ressources humaines, à l'action sociale,



Nicolas Coquillaud

